CONDITION D'ACCES ET D'UTILISATION DE LA FOSSE DE PLONGEE UCPA/QUETIGNY

Le CSLGB – section plongée – réserve des créneaux à la fosse de plongée UCPA à QUETIGNY dans le but de réaliser des entraînements.
Ces créneaux sont réservés à l'avance en début de saison sportive par un membre du comité directeur désigné.
En vous inscrivant au CSLGB, vous acceptez les conditions suivantes :

INSCRIPTION :

Elle s'effectue via l'agenda du site internet cslgb-plongee.fr ou en dernier recours par mail à Harold (harold.skiba@gmail.com).

L'accessibilité à la fosse est soumise à 2 conditions :

- La détention de ses papiers de plongée en cours de validité, sur place (certificat médical, licence, diplômes)
- L'acquittement de la somme de 12€ / personne qui souhaite plonger.

Lors de votre inscription auprès du référent fosse, celui-ci vous confirmera verbalement ou par écrit que votre (ou vos) réservation(s) est (sont) validée(s). Toute réservation est considérée comme dûe auprès du CSLGB et doit être payée que vous soyez présent ou non.

ANNULATION ET REMPLACEMENT

Toute annulation s'effectuera via les mêmes voies précitées à la personne auprès de laquelle la validation de votre réservation a été enregistrée.
La somme de 12€ sera non dûe en cas de changement par un autre plongeur à votre place. Elle sera alors demandée au remplaçant. Cette permutation peut avoir lieu le jour même avant l'accès aux vestiaires.

BAPTEMES EN FOSSE

Aucun baptême ne peut être réalisé lors de ces créneaux. D'autres possibilités sont offertes pour la réalisation de ceux-ci (piscine et milieu naturel).

RESPONSABILITE

Le Directeur de Plongée définit les palanquées conformément au Code du Sport. Il a la possibilité de refuser toute personne qui ne lui semble pas apte à plonger en toute sécurité pour lui même ou pour autrui.

LIGNE D'EAU NV1 :

L'inscription des élèves NV1 est réalisée par leur moniteur qui jugera de leur capacité à accéder aux différentes profondeurs en fonction de leurs compétences validées.

RESPECT

Nous vous demandons de vous conformer également aux règles d'emploi de la fosse définies par l'UCPA, disponibles à la lecture dans leur salle d'accueil. Notamment aux règles mises en place pour les gestes barrières vis à vis du COVID 19.

Le Président